



Rosmerta



# Rosmerta

## Sommaire

Présentation.....	page 3
Plaidoyer .....	page 4
Constat & historique .....	pages 5-6
Proposition .....	pages 7-8
Contact.....	page 9
Compte-rendus .....	pages 10

# 1. Présentation

Rosmerta est une association loi 1901 qui oeuvre à créer un lieu d'accueil et de vie sur Avignon.

## - Qui sommes nous ?

Nous sommes un collectif de citoyens, concernés par le respect des droits de l'Homme et engagés pour la solidarité et l'entraide.

Actuellement, nous sommes plus d'une vingtaine à travailler activement sur ce projet de lieu.

Chacun.e ayant des compétences particulières à mettre à profit pour la vie du lieu.

Nous travaillons sous forme de commissions : alimentation, intendance, culture, accueil, soin, administratif/juridique, scolaire/ emploi.

## Notre projet ?

Nous demandons la mise à disposition d'un bâtiment vacant sous convention d'occupation temporaire.

Nous souhaitons transformer un espace inoccupé pour en faire un lieu hybride, un lieu créatif, d'accueil, de partage et d'expérimentation.

Un lieu de vie temporaire avec une mixité des usages (lieu d'hébergement et espace de vie sociale) et des publics (mineurs non accompagnés, familles sans papiers, citoyens, artistes...).

## - Qui accueillons nous ?

Nous accueillons des enfants et familles sans papiers et sans hébergement ainsi que d'autres personnes sans papiers en situation d'urgence.

## - Pour quelle durée ?

Le temps de trouver une autre solution d'hébergement et/ou que leur situation administrative soit régularisée. Il s'agit d'un lieu de transit, d'orientation. Nous travaillerons avec le réseau du territoire pour trouver des solutions d'hébergements à long terme.

## - Pourquoi ?

Nous répondons à des situations d'urgence sociale, du fait du non respect des droits de l'Homme.

Nos actions visent à mettre à l'abri des personnes en difficultés d'hébergement et à faire respecter la loi.

En effet la loi fait de l'hébergement un droit inconditionnel (code de l'action sociale et des familles, article L.345-2-2).

Nous ne souhaitons pas seulement dénoncer mais être force de proposition, par ces actions nous interpellons les pouvoirs publics sur leurs responsabilités à faire respecter les droits de l'homme et les lois.

Nous faisons pour cela des propositions, adaptées et mesurées afin de répondre aux impératifs de l'urgence, celles liées à l'accès inconditionnel à l'hébergement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation.

## - Quelle philosophie du lieu ?

Des habitants, acteurs de leurs vies !

Les familles, personnes habitent le lieu. Ils participent, agissent pour eux mêmes, dans le respect des droits et des devoirs, selon les règles de vie élaborées ensemble. Ils initient ou participent à la réalisation de projets concernant le lieu de résidence.

# 2.Plaidoyer

## PLAIDOYER POUR UN CENTRE SOCIAL SUR AVIGNON

Face aux urgences humanitaires, nous voulons poser des actes en accord avec nos convictions.

La loi fait de l'hébergement un droit inconditionnel (code de l'action sociale et des familles CASF) : ainsi « aux termes de l'article L.345-2-2 : toute personne sans abris, en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence (...) ». Il appartient aux autorités de l'Etat de mettre en œuvre ce droit.

Personnes, familles, enfants, demandeurs d'asile, mineurs non accompagnés : quel que soit leur statut administratif, tous disposent de ce droit inconditionnel !

Pourtant sur Avignon, un grand nombre de personnes sont sans abri. Les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés, de plus ils ont aujourd'hui l'interdiction d'accueillir des personnes sans papiers.

En 1945, l'Ordonnance sur la réquisition a posé comme immoral et politiquement inacceptable d'avoir des édifices vides et des personnes à la rue. Elle a donné aux autorités la possibilité d'agir.

A Avignon, comme ailleurs en France, des bâtiments publics sont inoccupés. Pour autant ni le préfet ni le maire, au titre de leur prérogative conférée par l'Ordonnance de 1945, ne les réquisitionnent pour mettre à l'abri les personnes vivant à la rue.

En tant que citoyens responsables de nos semblables, resterons nous sans rien faire ? Ou aiderons nous l'Etat à respecter ses obligations ?

C'est pourquoi nous interpellons l'Etat et la municipalité d'Avignon sur ces problématiques, en leur demandant de mettre en place des solutions concrètes, notamment la mise à disposition d'un bâtiment inoccupé, sous forme d'une convention d'occupation temporaire, pour mettre à l'abri enfants et familles.

S'ils n'assurent pas leurs responsabilités, nous devons assumer notre volonté d'agir, quitte à être considérés comme des « délinquants » au nom de notre droit à la solidarité.

Délinquants solidaires par nécessité, nous proposons alors d'agir dans le cadre d'une réquisition citoyenne.

### **Les principes :**

Des habitants, acteurs de leurs vies !

Les familles, personnes habitent le lieu. Il n'y a plus de « prise en charge » par un tiers. Ils participent, agissent pour eux mêmes, dans le respect des droits et des devoirs, selon les règles de vie élaborées ensemble. Ils initient ou participent à la réalisation de projets concernant le lieu de résidence.

Plus qu'un lieu d'hébergement, un lieu « en vie » :

Un lieu où l'on puisse expérimenter des nouvelles formes d'entraide, de vie collective et de gouvernance partagée.

En proposant des ateliers, des rencontres, la transmission des connaissances et des savoir-faire, la mise à disposition de salles de réunions, de répétitions, de projections... Pourront y être aussi organisés des repas partagés, des concerts, ateliers de recyclage, cours d'alphabétisation, des permanences d'associations... Cette liste n'est pas exhaustive, toute initiative allant en ce sens sera la bienvenue !

Soutenir, c'est signer ce plaidoyer, participer, habiter ce lieu, proposer un soutien personnel aux habitants, être force de proposition, être soutien financier, ou toute autre action qui porte et nourrit le projet.

# 3. Constat & Historique

## Constats dans le Vaucluse

- 8 à 12 jeunes mineurs non accompagnés demandent refuge dans le Vaucluse par jour d'après l'ASE. Toutes les semaines, une dizaine de jeunes contactent le collectif RESF pr demander de l'aide, car se retrouvent à la rue. Nous en accueillons une quarantaine dans des familles d'accueil solidaire. Mais actuellement nous n'avons plus de place d'hébergement.
- une dizaine de famille sont en attente pr recevoir de l'aide de l'association 100 pour 1. Elles sont orientées par des professionnels des institutions et associations : association des cites, l'OGA (office de gestion et d'animation), Education Nationale, Hopital Cavaillon et de Montfavet, CADA Nimes, resto du coeur...
- Les solutions que nous avons créées ne suffisent plus.
- Ces personnes n'ont pas accès aux centres d'hébergement d'urgence et se retrouvent donc dans la rue sans solution d'hébergement.

## Historique

### 2016

Ete 2016, RESF se développe et crée un réseau de famille d'accueil solidaire, pour répondre à l'arrivée importante de mineurs non accompagnés sur le territoire. Création de l'association 100 pour 1, qui vise l'hébergement de famille sans papier. Elle héberge aujourd'hui 6 familles.

### 2017

- Rencontre d'une dizaine de lieux d'accueil alternatif en France : projet-avanti.com
- Rencontre du Réseau hospitalité à Marseille et du collectif AGIR, à Aix en Provence au printemps 2017.
- Rencontre du Lieu de repit à Marseille
- Contact pris avec l'initiatrice du projet Cocovelten (lab zero) sur Marseille, Marthe Ponnier et rencontre de l'association Yes We Camp.

### Été :

- Rencontre inter-associative pour créer des ponts entre les différentes assos locales.
- Des associations demandent de l'aide à 100 pour 1.
- 100 pour 1 ne peut pas répondre à ces demandes.
- Suite à ces sollicitations, nous commençons à réfléchir à la possibilité d'une réquisition d'un bâtiment inoccupé pour mettre à l'abri les familles et enfants dans la rue.
- août 2017 : Un collectif se monte autour de ce projet.

Nous décidons d'essayer de travailler avec les élus locaux, et de leur demander la mise à disposition d'un bâtiment sous forme d'occupation temporaire.

Novembre :

-Nous envoyons un courrier aux institutions en responsabilité (municipalité, préfet, conseil départemental, diocèse). Nous rencontrons Mme Gagniard, élu au social à la Mairie d'Avignon. Elle exprime que notre demande ne correspond pas à ses compétences et nous renvoie vers Mr Delaye.

Prefecture : lettre restée sans réponse.

L'église dit oui à une rencontre mais annule au dernier moment, sans proposer de nouvelle date. Pourtant le clergé avignonnais se dit pour l'accueil (vidéo) : L'accueil des migrants dans le diocèse d'Avignon

2018

Mai :

Réunion à Utopia pour trouver d'autres appuis. Entre 40 et 50 personnes, partis et syndicats présents. Est rédigé un plaidoyer : à lire à la fin du document.

Sont présents à cette rencontre des représentants de ces différentes organisations :

La Cimade, Collectif des réfugiés du Vaucluse, 100 pour 1, RESE, MRAP,

Amnesty, Collectif des intermittents et des précaires (CIP), CCFD, UNEF Avignon, Mas de Carles, Association des cités, Las Granier.

Ainsi que l'aide active de structures culturelles : Le Théâtre des Cheminots / La rotonde, l'île 80, Les Hauts plateaux, le cinéma Utopia...

Et des représentants de la France insoumise Avignon, Generations, EELV, NPA...

Septembre:

Organisation de la Fête des jeunes réfugiés au Théâtre des cheminots.

Vrai succès, action visible ! 700 personnes présentes. 6500 euros récoltés.

Les élus prennent conscience de notre force et détermination. Les médias suivent (Provence, Dauphiné libéré; radio Osmose, Radio France bleu Vaucluse, RCF).

Les jeunes réfugiés organisateurs de la fête décident de se structurer en collectif (Djiguya), et d'être présents à nos côtés lors des rencontres avec les élus et partenaires.

Mr Cesarini, présent à cette fête, initie un dialogue avec les jeunes du collectif Djiguya et organise une rencontre inter associative en vue d'améliorer l'accueil des personnes réfugiées.

Octobre & Novembre

Nous prenons contact avec différents partenaires pour co-construire le projet ensemble : HAS, SIAO, Habitat et Humanisme, avocats spécialisés...

Nous renvoyons un courrier aux différents acteurs pour les alerter de nouveau sur la situation tragique des personnes dans la rue et leur faire part de nos propositions : voir le courrier en fin de document.

Prefecture : sans suite pour l'instant (plusieurs reports de la part du préfet).

Le député : il organise une rencontre inter associations : voir le compte rendu complet en fin de document.

Entrevue avec le conseil départemental le mardi 23 octobre : voir le compte-rendu en fin de document.

Entrevue avec la municipalité le mercredi 14 novembre : voir le compte-rendu en fin de document.

Nous travaillons sur la charte d'accueil, les textes législatifs qui encadrent l'ouverture d'un lieu, un réseau de distribution alimentaire, un pôle santé avec médecin, infirmier, psychiatre, psychologue, un pôle culture avec contact d'artistes locaux...

# 4. Proposition

## Nous demandons :

Nous demandons la mise à disposition d'un bâtiment vacant sous convention d'occupation temporaire. Nous souhaitons transformer un espace inoccupé pour en faire un lieu hybride, un lieu créatif, d'accueil, de partage et d'expérimentation.

Un Lieu de vie temporaire avec une mixité des usages (lieu d'hébergement et espace de vie sociale) et des publics (mineurs non accompagnés, familles sans papiers, citoyens, artistes...).

## L'émergence de nouvelles façons pour mettre à l'abri les personnes a montré des résultats positifs.

L'occupation temporaire, comme outil accompagné par les décideurs politiques, est une opportunité pour la ville et l'Etat de profiter de ces nouveaux savoirs-faire pour innover et ambitionner des solutions solidaires et innovantes.

Il existe plusieurs projets similaires très inspirants (les Grands Voisins à Paris, le Cedis à Toulouse, Hophop à Besançon...). Et le projet Coco Velten sur Marseille, qui a remporté le 2eme prix de l'innovation publique, lors d'un concours national, le 20 mars 2018.

## Les avantages de ce projet pour chacune des parties

- ) Le propriétaire, peut valoriser son foncier inutilisé : l'occupation permet de prendre soin du bâtiment, d'éviter la dégradation des locaux, et de lutter contre les squats illégaux.
- ) Les habitants du territoire peuvent bénéficier de services dans leur quartier : lieu de partage de savoir-faire, lieu culturel renforçant les liens sociaux et le dynamisme de quartier, lieu de rencontre avec des personnes en situation de fragilité ou en exil.
- ) Les personnes en difficultés sont hébergées, trouvent des services dédiés d'accompagnement qui évitent les errances.
- ) L'ouverture du lieu à la vie associative et civique contribue au vivre ensemble et à la qualité du cadre de vie de chacun.

## Mixité des usages pour développer le Vivre ensemble :

Il s'agit de proposer un dispositif qui permette à de nouvelles formes de vivre ensemble d'émerger et donner accès aux services et à la culture à tous les publics. Un lieu d'hébergement mais également un lieu de vie sociale comme explicité dans le plaidoyer.

## Nos atouts :

- ) Nous sommes nombreux : 300 bénévoles intervenant dans plusieurs collectifs d'aide aux réfugiés sur le Vaucluse : force humaine importante; et beaucoup de sympathisants, plus de 1000 personnes solidaires.
- ) Notamment, nous sommes plus d'une vingtaine à travailler sur ce projet de lieu. Chacun.e ayant des compétences spécifiques à mettre au profit du projet.
- ) Nous travaillons en réseau avec les associations et les élus locaux.
- ) Nous avons fait un état des lieux des initiatives en France. Ce qui nous a permis de constituer un réseau de personnes ressources et de connaître différentes initiatives d'accueil.
- ) L'exemplarité et la réussite de nos actions : 50 familles d'accueil solidaires qui accueillent une quarantaine de jeunes. 150 adhérents à l'association 100 pour 1 et 6 familles accompagnés. De nombreux événements culturels, le dernier la fête des jeunes a accueilli 700 pers et récolté 6500 euros de bénéfice. La création du collectif des jeunes réfugiés.
- ) Espoir pour les personnes accueillies : Les personnes qui seront accueillies ont des possibilités d'être régularisées. En effet, de nombreux jeunes accompagnés par RESF ont été régularisés ainsi que 3 familles /6. Il s'agit donc de solutions transitoires avant que ces personnes puissent entrer dans le droit commun et être indépendantes (travailler, payer leurs impôts...).

## Nos soutiens et personnes ressources :

### Personnes ressources:

#### Vox Public

(VoxPublic est une association française créée en 2016, qui a pour but de soutenir et d'accompagner les initiatives citoyennes lorsque celles-ci visent à influencer les politiques publiques pour réduire les injustices sociales, les discriminations et les pratiques de corruption. VoxPublic se veut au service des acteurs de la société civile où qu'ils se trouvent en France)

Marthe Pommié initiatrice du projet Lab Zero.

(Lab Zero est un laboratoire d'innovation publique porté par la Préfecture de région PACA. Il fait partie des douze lauréats d'un appel à Projet National lancé en 2016, qui vise à mettre en œuvre des innovations dans les services de l'Etat et dans les territoires. )

#### Yes we camp.

(Depuis 2013, Yes We Camp met en place des processus de transformation d'espaces définis en micro-territoires ouverts, généreux et créatifs. Selon le contexte, ces lieux empruntent les qualités de ce que peuvent être un parc, une école, un centre de soins, un fablab, une place publique ou une plage, où les espaces sont partagés avec confiance et constituent une source de réalisation et d'épanouissement individuel, avec un bénéfice collectif.)

Coco Velten

(Coco Velten est le projet d'occupation temporaire des locaux de l'ancienne Direction des Routes rue Bernard du Bois à Marseille. Ce bâtiment de 4000m2 appartenant à l'Etat est en cours de rachat par la Ville de Marseille,

une procédure qui devrait s'achever fin 2021. )

Ce projet est soutenu par :

Association : La Cimade, Collectif des réfugiés du Vaucluse, 100 pour 1, RESF, MRAP, Amnesty, Collectif des intermittents et des précaires (CIP), CCFD, UNEF Avignon, association des cités.

Structures culturelles :Le Théâtre des Cheminots / La rotonde, l'isle 80, Les Hauts plateaux, le cinéma Utopia Partis et élus locaux : France insoumise Avignon, NPA, Generation; Olivier Gros, Vincent Delaye, Mr Cesarni.

## 5. Contact

[contact.rosmerta@protonmail.com](mailto:contact.rosmerta@protonmail.com)



Rosmerta

# 6. Compte-rendus

## Compte rendu entrevue avec le Conseil départemental du Mardi 23 Octobre :

Présents : Pour RESF : Amidou Fofana, Maeva Largier, Chantal Raffanel/ Pour le conseil départemental : Le président Mr Chabert, le directeur général des services Mr Page-Relo , la directrice Enfance – Famille Mme Linda Valais  
Nous leur faisons part de nos constats:

Evaluation de la minorité et 1er accueil non respectueux de la loi.

Traitement discriminatoire des jeunes accueillis en fonction de leur statut : Ordonnance de Placement Provisoire vs Placement Permanent: pas de scolarisation, durée très longue de l'OPP, manque d'accompagnement global  
Mr Page Relo déclare que ce qui intéresse le CD c'est le traitement équitable des jeunes qui arrivent ; par contre qu'ils ne veulent pas que le Vaucluse soit le département où tout le monde arrive, et où on peut être accueilli sans condition. Il déclare que le CD accueille le mieux possible, que 297 jeunes sont accueillis actuellement, et le président complète en précisant que le budget est de 10 millions par an et 1,2 million pour l'aide aux jeunes majeurs.

Mme Valais prend la parole pour dire que ce que nous avons dit est faux : d'après elle l'évaluation est faite en 1h1/2 selon une grille rigoureuse ; avec en plus le passage chez le cadre. Elle ne dit rien du traitement discriminatoire des MNA en OPP.

Nous nous quittons sur la proposition de Mme Valais de se rencontrer de nouveau pour trouver des solutions communes à l'hébergement des MNA, et de valider ceci auprès du président et du DGS , (lesquels sont déjà sortis de la salle), et de nous recontacter pour une prochaine rencontre.

## Compte rendu de la rencontre avec la municipalité du 14/11/2018

Personnes présentes : Mme Anne GAGNIARD, Adjointe aux Solidarités ,Mr Franck LICHAIRE, collaborateur de Cabinet de Madame le Maire, conseiller technique au solidarité locale, B. Senet, (MRAP),A. Durieux,(collectif Djiguiya),M. Largier (RESF),G. Largier,(100 pour 1),M. Palpacuer (collectif des réfugiés du Vaucluse).

Cette rencontre est organisée suite à une 1er lettre envoyée à Mme la maire en décembre 2018 et à une 2nd lettre envoyée en octobre 2018 et signée par différents collectifs .

Cette lettre interpelle Mme le maire sur la situation des enfants et familles à la rue, sur la possibilité que la municipalité mette à disposition un bâtiment vacant pour mettre à l'abri ces personnes.

1) Nous leur rappelons les constats, le nombre d'enfants et de familles dans la rue. Nous insistons sur le fait que les solutions mises en place par les associations ne suffisent plus, et qu'il nous faut trouver des solutions ensemble, en mettant en commun nos compétences.

2) Nous mettons en avant que des solutions existent : la mise à disposition d'un bâtiment inoccupé ou la réquisition.

3) Mr Lichaire exprime qu'à sa connaissance, la municipalité ne possède pas de bâtiment suffisamment grand et en état pour héberger autant de personnes. Par contre qu'éventuellement la municipalité pourrait « trouver des petits logements par ci par là ». Mr Lichaire et Mme Gagniard expriment ne pas souhaiter s'engager dans une démarche de réquisition.

4) Nous exprimons que si l'État et la municipalité ne peuvent mettre à disposition un bâtiment sous forme d'occupation temporaire dans des délais acceptables, nous serons dans l'obligation d'organiser une réquisition citoyenne et de devenir des délinquants solidaires par nécessité, afin de faire respecter la loi.

5) Suite à ces échanges, plusieurs décisions sont prises : Mme Helle demande un état des lieux à CITADIS des locaux vacants. Mme Helle demande à Mr le préfet une rencontre, dans le mois qui vient, pour trouver des solutions communes à la problématique des personnes dans la rue, en présence des associations.